

PROJET SOCIAL DE LOGEMENTS SIS A NANTERRE

ESPERANCE 92

Opération : Programme de 22 logements locatifs sociaux dont 8 logements PLAI en baux associatifs situés rue Jean Lebon à Nanterre (92000)

ESPERANCE 92 est une association qui s'adresse aux différents profils des personnes sujettes à des troubles psychiques.

Le but de l'association consiste à créer et à gérer des structures variées correspondant aux besoins diversifiés des personnes handicapées par la maladie psychique.

Outre, l'insertion professionnelle (ESAT) et l'emploi, outre l'entraide (GEM), espérance hauts de seine développe depuis plus de 25 ans 2 axes d'activité :

- **Le logement : foyer d'accueil médicalisé** pour un public en grande difficulté, **foyer d'hébergement** à vocation d'insertion sociale, **résidence-accueil** pour des personnes en grande précarité psychique et sociale, **logement diffus** dans tout le département, en colocation ou individuel
- **L'accompagnement : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale** pour le maintien de l'autonomie en logement personnel ou **Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés** pour les personnes dont l'accompagnement nécessite un pôle infirmier et médical.

Dans le logement diffus, l'association gère depuis 1990 une vingtaine de places d'appartements associatifs provenant :

- De bailleurs sociaux
- Du parc privé
- De propriété

Ces logements sont répartis sur l'ensemble des Hauts de Seine : Bagneux, Issy-les-Moulineaux, Bourg-la-Reine, Courbevoie, prochainement Villeneuve-la Garenne ou Antony.

Ces logements sont en priorité mis à la disposition des personnes originaires des communes où ils sont implantés et suivis par les secteurs psychiatriques s'y rattachant.

Les contrats de locations sont renouvelés tacitement de mois en mois, tacitement, mais sans limitation de durée. Il n'est pas prévu de bail glissant, mais par rapport à l'expérience acquise, une part importante des locataires s'oriente à terme vers un logement personnel indépendant.

La mise à disposition de logements à Nanterre dans le cadre de l'opération menée par Emmaüs Habitat rajouterait favorablement aux possibilités de logement de personnes fragilisées par :

- Leurs difficultés de santé mentale
- Leurs problèmes financiers réduisant l'accès à un logement

Les logements sont loués par le propriétaire à l'association Espérance Hauts de Seine et sous-loués meublés aux usagers pour :

- faciliter financièrement l'installation de personnes à faibles ressources
- résoudre avec plus de souplesse une situation devenue inadaptée.

Dans sa procédure d'adresse vers les logements associatifs, l'association étudie les candidatures des personnes en fonction de critères de compatibilité avec le logement indépendant :

- Un niveau d'autonomie rendant possible l'ensemble la gestion de la vie quotidienne et domestique
- Une gestion budgétaire des ressources indépendante ou aidée confirmée sur plusieurs années précédant l'accès au logement associatif
- Une prise en charge thérapeutique régulière et acceptée par le patient.

L'accompagnement des personnes logées en appartement associatif est toujours lié à un accompagnement par l'un des deux services (SAVS ou SAMSAH). Cet accompagnement individuel est programmé à la carte et intègre tous les soutiens : domestiques, budgétaires, relationnels, organisationnels, médicaux, vie sociale, loisirs, vacances...

Cet accompagnement est réalisé sous forme de visites à domicile régulières, de démarches avec et au bénéfice des intéressés, de relations avec les tiers (curateurs, familles, services sociaux...).

Pour les logements en colocation, l'accompagnement concerne aussi les conditions d'harmonie sociale entre les colocataires et l'apprentissage des organisations domestiques à plusieurs. Ils bénéficient ainsi du travail de médiation des services d'accompagnements.

Dans le cas de logements disponibles à Nanterre, l'accompagnement est facilité par l'implantation du SAMSAH sur la commune ainsi que l'antenne nord du SAVS. Ces 2 services d'accompagnement se situent à 100 mètres des logements.

Les personnes candidates au logement seront en priorité présentées par le service du Docteur TRIANTAFYLLOU avec lequel des relations de partenariat sont poursuivies et feront l'objet d'une convention.

Idéalement, disposer de plusieurs logements à Nanterre favoriserait la gestion des visites à domicile grâce à leur regroupement. Aussi l'association est vivement intéressée par :

- Le plus grand nombre de logements, compte tenu des besoins identifiés des malades psychiques
- Des logements suffisamment spacieux pour proposer une colocation à 2 ou 3 personnes. Habituellement, pour une colocation, l'association compte une chambre par personne avec un séjour commun et une cuisine dont la surface admet le nombre de locataire prévus soit : pour 2 personnes 2 chambres 1 séjour, pour 3 personnes 3 chambres et un séjour.
- Les logements individuels sont aussi bienvenus, toujours compte tenu des besoins considérables pour ce public (précarité sociale et troubles psychiques)

Les modalités de sous-location des logements associatifs s'effectuent en gestion libre, ce qui n'appelle aucun subventionnement de la part de financeurs.

Un contrat de location est établi au nom de chaque locataire ou colocataire.

Le montant de la location est ainsi déterminé :

- Loyer moins l'APL (généralement perçue par l'association)
- Provisions pour charges
- Provisions eau, électricité, téléphone, assurances
- Quote-part mobilier.

LES APPARTEMENTS ASSOCIATIFS

Les premiers appartements associatifs ont été loués à *espérance hauts de seine* par l'office municipal de la ville d'Issy-les-Moulineaux.

Aujourd'hui l'Office Habitat des Hauts de Seine, la SEMABA (société mixte de la ville de Bagneux), un bailleur social de la ville de Bourg la Reine, ont complété un parc de 17 places en colocation ou logement personnel.

De nombreuses coopérations sont en cours, comme à Villeneuve la Garenne ou Boulogne-Billancourt...

Ce dispositif est complété par la gestion d'un logement en bail emphytéotique à Courbevoie, espérance hauts de seine disposant de l'agrément de gestionnaire de Résidence-Accueil et de logements diffus au bénéfice de population précaire.

Les personnes accueillies dans ces logements sont titulaires d'un bail de colocation meublée, sans limite de durée. Elles peuvent ainsi percevoir les allocations logement.

Environ un tiers des locataires demande un logement personnel dans les cinq ans et quitte la colocation pour un logement personnel.

Les avantages des logements associatifs résident en plusieurs points :

- Un accès au logement largement facilité au regard des difficultés financières et à la recherche d'un logement
- Des personnes retenues pour un logement personnel ou en colocation après une évaluation psycho-sociale
- La possibilité d'un suivi personnalisé par un service d'accompagnement médicalisé ou non (SAVS, SAMSAH)
- Des visites régulières du bailleur dans le logement et un dialogue avec les colocataires, le voisinage, les gardiens, le CMP, le CCAS...
- Une intervention rapide de l'association en cas de difficultés ressenties ou constatées
- Des paiements de loyer toujours honorés.

Au total, les bailleurs apprécient

- de disposer d'un interlocuteur disponible et joignable
- l'implication de l'association auprès des locataires
- la garantie du paiement des loyers
- la prévention des nuisances de toute nature.

LES REALISATIONS DE L'ASSOCIATION ESPERANCE HAUTS DE SEINE

Les Etablissements	Autorité de contrôle	Date de création	Public et mission	Conditions d'admission	Capacité	Localité
ESAT	DDASS	1984	Malades Mentaux Stabilisés Hommes et Femmes de 20 à 45 ans Insertion professionnelle	Notification MDPH	43	Bagneux
FOYER	Conseil Général	1984	Malades Mentaux Stabilisés Hommes et Femmes de 20 à 45 ans Insertion sociale	Notification MDPH Prise en charge à l'aide Sociale du Conseil Général	30	Bagneux
Foyer : appartements annexés	Conseil Général	2006/2008	Malades Mentaux Stabilisés Hommes et Femmes de 20 à 45 ans Insertion sociale	Notification MDPH Prise en charge à l'aide Sociale du Conseil Général	9	Bagneux (2) et Fontenay aux Roses(1)
SAVS	Conseil général	1990	Malades Mentaux Stabilisés Hommes et Femmes de 20 à 45 ans Maintien dans une insertion sociale	Notification MDPH Prise en charge à l'aide Sociale du Conseil Général	52	Bagneux
FAM	Conseil Général DDASS CRAMIF	2003	Malades Mentaux Relativement Stabilisés Inaptes au travail Hommes et Femmes de 20 à 60 ans Hébergement, activités occupationnelles, soins	Notification MDPH Prise en Charge à l'aide Sociale du Conseil Général	32	Bagneux
Appartements associatifs	Gestion associative	1992	Malades mentaux sortant de l'hôpital Corentin Celton relativement stabilisés Sous-location de logements Suivi Service d'accompagnement ou SAMSAH Convention avec secteur psychiatrique 92G12	Bail Convention avec le secteur Adhésion au SAVS ou SAMSAH	6	Issy Les Moulineaux
		2006	Malades mentaux sortant d'hospitalisation à Paul Guiraud ou réalisant leur insertion sociale dans une co-location Sous-location de logements Suivi Service d'accompagnement ou SAMSAH	Bail Convention avec le secteur	11	Bagneux(3)

ESAT - CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL
E.S.A.T. JEAN CAURANT - Centre d'insertion Socio-Professionnelle

2, rue Pablo Neruda - 92220 BAGNEUX

Tél. : 01 47 46 01 25 – Fax. 01 46 55 74 83

- Gestion :** *espérance hauts de seine (ehs)*, adresse ci-dessus,
(Association créée et présidée statutairement par l'UNAFAM. Présidente déléguée :
Madame Michèle DRIOUX. Directeur Général : M. Jean-Philippe SORRIAUX)
- Objet :** **Réinsertion professionnelle de personnes handicapées psychiques stabilisées adultes des deux sexes** (psychotiques principalement).
- Date d'ouverture :** 3 septembre 1984.
Arrêté préfectoral d'autorisation de création : 22-12-1981. Convention avec le département des Hauts de Seine du 20-11-1984 et avenant d'avril 1985.
- Personnes concernées :** Personnes motivées, hommes et femmes de 20 à 45 ans, capables de suivre régulièrement leur traitement et jugées médicalement aptes.
Les soins sont maintenus auprès des thérapeutes habituels.
- Nombre de places :** **43** (30 à l'ouverture en 1984).
- Admission :** Orientation par la MDPH. Accueil au terme d'un parcours d'admission dans lequel le postulant exprime son engagement dans un projet d'insertion globale et en particulier professionnelle. Délai d'admission à partir de 1 mois, dans la limite des places disponibles et de la constitution du dossier d'admission. Période d'essai de 3 mois.
- Locaux :** En centre ville, près de Paris, bien desservi par les transports en commun. Propriété acquise par l'UNAFAM, entièrement restructurée et équipée par elle, elle est louée à l'association *ehs*. Sur un terrain de 5 200 m² un bâtiment indépendant pour les ateliers de 114 m², trois bâtiments pour le foyer (cf fiche « foyer ») et les services communs aux 2 structures, ainsi qu'un grand jardin.
- Durée du parcours :** 3 ans environ. Les personnes accueillies effectuent un parcours de préparation à l'insertion de deux ans éventuellement prolongée d'un an pour réaliser leur insertion.
- Activités :** *** 3 ateliers :**
- 1) Cuisine, restauration (170 repas journaliers) ;
 - 2) Tertiaire, ouvert en 1994 (routage, affranchissement, saisie, frappe de textes, composition, montage, assemblage, reprographie, reliure, ...)
 - 4) Création et entretien d'espaces verts (culture florale, arbustive,...).

* **Détachements et stages individuels en entreprise** en vue d'une réinsertion professionnelle ; formation à la recherche d'un emploi (curriculum vitae, pratique des entretiens d'embauche).

Hébergement : Possibilité d'hébergement au Foyer du Centre Jean Caurant (voir fiche suivante),
Repas de midi pris sur place.

Personnel : **12,75 ETP** : le directeur, la secrétaire et 2 comptables sont à mi-temps, 1 médecin psychiatre à mi-temps, 1 responsable production, 4 moniteurs d'atelier et 1 ouvrier de production à temps plein, 1 responsable des stages et de l'emploi à temps plein, 1 éducateur spécialisé à temps plein, 1 ouvrier à quart-temps.

Financement : Recettes des activités productives couvrant notamment les salaires des travailleurs handicapés après leur période d'essai. Dotation globale de l'Etat fixée par la DDASS.

FOYER D'HEBERGEMENT POUR ADULTES HANDICAPÉS

Foyer JEAN CAURANT - Centre d'Insertion Socio-Professionnelle

2, rue Pablo Neruda - 92220 BAGNEUX

Tél. : 01 47 46 01 50 – Fax. 01 47 46 15 19

- Gestion :** *espérance hauts de seine (ehs)*, adresse ci-dessus,
(Association créée et présidée statutairement par l'UNAFAM. Présidente déléguée : Madame Michèle DRIOUX. Directeur Général : M. Jean-Philippe SORRIAUX)
- Objet :** Hébergement en vue de leur réinsertion sociale de personnes handicapées psychiques stabilisées adultes des deux sexes, travaillant ou non à l'ESAT du Centre Jean Caurant.
Les soins sont maintenus auprès des thérapeutes habituels.
- Date d'ouverture :** 3 septembre 1984.
Arrêté préfectoral d'autorisation de création : 22-12-1981.
Convention avec le département du 5-11-1985, prenant effet au 1-09-1984.
- Nombre de lits :** 39 (dont 1 affecté aux périodes d'essais).
- Admission :** Orientation par la MDPH et prise en charge par l'aide sociale nécessaire (CCAS). Accueil au terme d'un parcours d'admission dans lequel le postulant exprime son engagement dans un projet d'insertion globale et en particulier sociale. L'admission peut être conjointe avec celle pour l'ESAT Jean Caurant. Délai d'admission à partir d'un mois dans la limite des places disponibles et de la constitution du dossier d'admission.
- Durée du séjour :** 3 ans. Les personnes accueillies, nommées résidant(e)s, effectuent un séjour de préparation à l'insertion de deux ans, prolongée d'un an pour réaliser leur insertion dans un logement personnel.
- Locaux :** Centre ville, à 4 km de Paris - Porte d'Orléans, transports en commun.
Propriété acquise par l'UNAFAM, entièrement restructurée et équipée par elle et louée à l'association *ehs*. Un grand jardin, un pavillon central et 2 pavillons annexes ainsi que l'atelier indépendant de l'ESAT. Chambres doubles et chambres individuelles. Présence d'un veilleur de nuit.
- Soutiens individuels :** Stimulations des potentialités de chacun. Préparation effective à l'insertion sociale. Encouragement et soutien dans l'élaboration d'un projet personnel, accompagnement dans sa réalisation, gestion de leur budget personnel et anticipation de ce que sera leur situation financière liée à un logement personnel. Evaluations tous les 6 mois.

En ville, studio d'essai à la vie indépendante.

Activités :

A l'intérieur : activités liées à la vie quotidienne, individuelle ou collective (ménage, bricolage, entretien des effets personnels, menus, confection des repas dans les appartements annexés, ...) et loisirs (lecture, télévision, musique, ping-pong...).

Au dehors : sorties de fin de semaine, activités proposées par des organismes et associations extérieurs (sports, activités culturelles, cours du soir, rencontres, ...), préparation de séjours de vacances.

Personnel :

16,25 ETP : le directeur, 2 secrétaires et 1 comptable sont à mi-temps, un chef de service à temps-plein, 7 animateurs/trices à temps plein, plus le personnel des services généraux (2,75 ETP) et de garde de nuit (2 ETP).

Financement :

Prix de journée fixé par la Direction de la Vie sociale du Conseil général et pris en charge par l'aide sociale du Département. Reversement par chaque résidant d'une contribution en fonction de ses ressources.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE
Service de suite et d'accompagnement dans l'autonomie

48-50 Avenue Victor Hugo – 92 220 BAGNEUX

Tél. 01 41 24 21 10 – Fax. 01 46 16 04 76

Gestion :

espérance hauts de seine (ehs), adresse ci-dessus,

2, rue Pablo Neruda - 92200 BAGNEUX

Tél. : 01 47 46 01 50 – Fax : 01 47 46 15 19,

(Association créée et présidée statutairement par l'UNAFAM. Présidente déléguée : Madame Michèle DRIOUX. Directeur Général : M. Jean-Philippe SORRIAUX)

Objet :

Accompagnement de personnes handicapées psychiques stabilisées adultes des deux sexes dans leur autonomie, en priorité ceux qui sont sortis du Foyer ou de l'ESAT Jean Caurant.

Date d'ouverture :

Juin 1990.

Accord en mai 1990 de la Direction de la Vie Sociale du Conseil général.

Admission :

Orientation par la MDPH et prise en charge à l'aide sociale. Accueil au terme d'un parcours d'admission dans lequel le postulant exprime son engagement dans un projet d'insertion globale et en particulier sociale. L'admission peut être conjointe avec celle pour l'ESAT Jean Caurant.

Les soins sont maintenus auprès des thérapeutes habituels.

Principes d'action :

Soutenir les usagers en fonction de leurs projets par différents accompagnements appropriés et lors de visites à domicile, accompagner les usagers dans tous les domaines de la vie quotidienne sociale ou même professionnelle jusqu'à ce que les personnes utilisent aisément les services des différents interlocuteurs qui constituent leurs réseaux, coordonner les actions des intervenants entre eux. Le service ayant repéré les besoins, il recherche les interlocuteurs les plus compétents pour continuer d'apporter leur soutien ou parfois leur assistance en particulier lors de la fin de la prise en charge.

Nombre de personnes suivies :

52 depuis janvier 2006 (30 de janvier 1994 à déc. 1995, 10 en 1991)

Personnel :

7,25 ETP : 1 responsable du service à temps plein, une secrétaire et 1 comptable à mi-temps, 2 éducateurs spécialisés à temps plein, 3 Aides Médico-psychologique à temps plein, 1 médecin psychiatre à temps partiel.

Financement :

Prix de journée de la Direction de la Vie Sociale du Conseil général. Pas de participation financière pour les usagers

FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ POUR ADULTES HANDICAPÉS

Foyer d'Accueil Médicalisé « La Fontaine des Vœux »

37, rue Alphonse Pluchet - 92220 BAGNEUX

Tél. : 01 40 92 79 79 - FAX 01 40 92 03 45

- Gestion :** *espérance hauts de seine (ehs)*, adresse ci-dessus,
2, rue Pablo Neruda - 92200 BAGNEUX - Tél. : 47 46 01 50 – Fax. 47 46 15 19,
(Association créée et présidée statutairement par l'UNAFAM. Présidente déléguée :
Madame Michèle DRIOUX. Directeur Général : M. Jean-Philippe SORRIAUX)
- Objet :** Hébergement de personnes handicapées psychiques adultes des deux sexes
stabilisées non autonomes.
Il s'agit de proposer un cadre de vie stimulant, convivial et stable.
- Date d'ouverture :** 6 septembre 2003.
Arrêté préfectoral d'autorisation de création : septembre 2000.
- Nombre de lits :** 32
- Admission :** Orientation par la MDPH et prise en charge par l'aide sociale communale nécessaire
(CCAS). Accueil au terme d'une démarche d'admission dans laquelle sont évalués le
contexte familial, la consistance d'un projet de vie, l'installation d'un suivi
psychiatrique, la compatibilité avec la vie en collectivité.
Soins maintenus auprès des thérapeutes habituels, en particulier du secteur ou
orientation vers de nouveaux soignants.
- Durée du séjour :** Les personnes sont accueillies sans limite de durée tant que leur santé reste
compatible avec le type de prise en charge.
- Locaux :** Centre ville, à 4 km de Paris - Porte d'Orléans, transports en commun.
Sur une propriété acquise par *espérance hauts de seine*, un équipement immobilier
adapté et conçu pour le séjour de long terme
32 chambres individuelles avec cabinet de douche et toilettes.
- Soutiens individuels :**
- **Entretien personnel** : toilette, présentation, soins médicaux généraux ;
 - **Suivi régulier et personnalisé des soins infirmiers et médicaux** ;
 - **Entretien du logement** : ménage, décoration, investissement de l'espace personnel ;
 - **Organisation du temps** : démarches personnelles, loisirs, ...
 - **Aide à la gestion financière et administrative.**
- Activités :** Activités liées à la vie quotidienne, individuelle ou collective (ménage, bricolage,
entretien des effets personnels) au soutien aux habiletés intellectuelles, motrices
sociales artistiques, aux loisirs (ergothérapie, lecture, télévision, musique...).

Sorties, activités proposées par des organismes et associations extérieurs (sports, activités culturelles,...), préparation de séjours de vacances.

Personnel :

35 ETP : une équipe de professionnels constituée de travailleurs sociaux aux compétences diversifiées et une équipe de soins médicale et infirmière. Présence la nuit d'un(e) infirmier(e) et d'un veilleur.

Financement :

Double financement : (1) la prise en charge des soins psychiatriques est financée par la CRAMIF ; (2) les frais de fonctionnement liés à l'hébergement financés par la Direction de la vie sociale (Conseil Général) des Hauts de Seine. Reversement par chaque résidant d'une contribution plafonnée, en fonction de ses ressources.

APPARTEMENTS ASSOCIATIFS

4 rue Marcel Burgun – 92130 Issy les Moulineaux

1 Square Victor Schœlcher - 5, rue Abraham Lincoln - 4 Allée du Prunier Hardy - 92220 BAGNEUX
7 rue de la Bièvre – 92300 BOURG LA REINE
43 rue Adam LEDOUX – 92400 COURBEVOIE

Tél. : 01 47 46 01 50. - Fax : 01 47 46 15 19

- Gestion :** *espérance hauts de seine (ehs)*, 2 rue Pablo Neruda 92 220 Bagneux,

(Association créée et présidée statutairement par l'UNAFAM. Présidente déléguée : Madame Michèle DRIOUX. Directeur Général : M. Jean-Philippe SORRIAUX. Association agréée loi du 31 mai 1990 (logement des personnes défavorisées)).
- Objet :** Hébergement de personnes malades psychiques, sortant d'hospitalisation à Paul Guiraud ou Corentin CELTON ou réalisant leur insertion sociale dans une colocation
- Date d'ouverture :** 1993 (I.L.M.) ; 1995 (B.L.R.) ; 2006 (Schœlcher et Lincoln) ; 2008 (Prunier Hardy) ; 2009 (COURBEVOIE)
- Personnes concernées :** Personnes capables de mener une vie relativement autonome dans un logement à plusieurs et de payer un loyer.
- Nombre de places :** 18
- Admission :** Bail de l'association, une procédure d'admission au service d'accompagnement de l'association ou au SAMSAH et un projet personnalisé. Convention avec les secteurs dont sont originaires les locataires.
- Locaux :** Les appartements disposent d'une chambre par personne, d'un séjour et de tout le confort. Les appartements sont entièrement équipés.
- Durée du séjour :** Pas de limite formelle de durée, mais le projet est de parvenir à obtenir et à pouvoir vivre dans un logement personnel.
- Activité :** Celles pratiquées à partir d'un habitat personnel et des activités proposées par le service d'accompagnement. Suivi social pour les questions individuelles et la gestion collective domestique et relationnelle entre les colocataires.

G.E.M.
Groupe d'Entraide Mutuelle

1) Les Amis de Quatre Communes

3, rue du maréchal Galliéni – 92310 SEVRES

2) Luciole 92

30, rue Fessart – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT

1) La Porte Ouverte

88 rue Chaptal– 92300 LEVALLOIS PERRET

- Parrainage :** *espérance hauts de seine (ehs)*, 2 rue Pablo Neruda 92 220 Bagneux,
(Association créée et présidée statutairement par l'UNAFAM. Président délégué :
Monsieur Stanislas FILLIOL. Directeur Général : M. Jean-Philippe SORRIAUX)
- Objet :** **Resocialisation de personnes isolées par les troubles psychiques, par l'accueil, des activités socioculturelles, des moments conviviaux, des sorties ou en cas de besoin orientation vers les soins ou de suivi social.**
- Date d'ouverture :** 2006
- Personnes concernées :** Personnes présentant les caractéristiques décrites ci-dessus.
- Nombre de places :** 30
- Admission :** Adhésion et entretien d'entrée.
- Locaux :** Mise à disposition par le CCAS et locations de locaux
- Durée du séjour :** Fréquentation libre
- Activité :** Nombreux ateliers, sorties, mini séjours et moments festifs.

- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés -
4 bis passage Georges Hany – 92000 NANTERRE
Tel: 01 55 17 22 00 Fax: 01 47 21 70 12

- Gestion :** espérance hauts de seine (ehs), adresse ci-dessus,
(Association créée et présidée statutairement par l'UNAFAM. Présidente déléguée :
Madame Michèle DRIOUX. Directeur Général : M. Jean-Philippe SORRIAUX)
- Objet :** Accompagnement Médico-social de personnes relativement autonomes et relativement stabilisées afin de leur permettre de maintenir le meilleur niveau d'insertion sociale et autant que possible d'accéder à une nouvelle étape d'insertion.
- Date d'ouverture :** Janvier 2008
- Nombre de bénéficiaires :** 50
- Admission :** Hommes et femmes de 20 à 60 ans au moment de l'admission, originaires des Hauts de Seine, sujets à des troubles psychiques, relativement stabilisés, orientés par la MDPH, inaptes au travail, éventuellement aptes à une activité en milieu de travail protégé, bénéficiant d'une prise en charge de l'aide sociale et disposant d'un logement personnel.
- Durée du séjour :** La durée d'accompagnement est celle fixée par la MDPH. Elle peut être renouvelée par une nouvelle notification, sur proposition de l'intéressé ou du service.
- Locaux :** Rez-de-chaussée d'un petit immeuble situé au centre ville de Nanterre, proche des transports en commun.
- Prestations :** Visites à domicile
Soutien à la vie quotidienne et aux aspects domestiques (hygiène, logement, alimentation...)
Accompagnement à l'organisation du temps, des loisirs, des vacances, actions d'animation
Aide à la gestion du budget, des dossiers administratifs
Soutien relationnel et psychologique
Accompagnement à la vie professionnelle, maintien dans l'emploi, promotion professionnelle, recherche d'emploi
Prise en compte de la vie familiale...
D'autre part des prestations à caractère médical :
Accompagnement à la prise des traitements prescrits
Accompagnement aux rendez-vous médicaux
Suivi des problèmes somatiques
Lien entre le bénéficiaire et son médecin
Aide aux soins corporels...
- Personnel :** **23 ETP :** (personnel Social : 12 ETP ; personnel Soins : 11)
- Financement :** Conseil Général/ DDASS-CRAMIF

RESIDENCE ACCUEIL

8 rue François BELLOEUVRE – 92240 MALAKOFF

Tél. : 01 42 53 41 75

- Gestion :** *espérance hauts de seine (ehs)*, 2 rue Pablo Neruda 92220 Bagneux,
(Association créée et présidée statutairement par l'UNAFAM. Présidente déléguée :
Madame Michèle DRIOUX . Directeur Général : M. Jean-Philippe SORRIAUX)
- Objet :** Hébergement de personnes autonomes, ayant de faibles ressources, atteintes de troubles psychiques et parfois même physiques des deux sexes.
- Date d'ouverture :** 1^{er} mai 2010
- Personnes concernées :** Personnes atteintes de troubles psychiques (et physiques pour certaines) capables de mener une vie relativement autonome dans un logement et de partager certains espaces avec d'autres locataires de la Résidence.
- Nombre de places :** 14
- Admission :** Commission d'admission. Revenus plafonnés à 1000 € nets mensuels maximum. Circulaire du 16 novembre 2006.
- Locaux :** Les logements sont individuels mais des espaces de convivialité collectifs sont également présents au sein de la Résidence. 2 logements sont aménagés pour les personnes à mobilité réduite. La Résidence se situe dans le centre ville de Malakoff.
- Durée du séjour :** Pas de limite formelle de durée.
- Activité :** Hébergement, soutien social individuel et collectif. Coordination entre le résident, les équipes de secteur, les services sociaux, les curateurs, SAVS, SAMSAH et tout interlocuteur participant au projet de la personne.
- Personnel :** 2 ETP (2 hôtes)
- Financement :** Office de l'Habitat des Hauts-de-Seine
DDASS
Conseil Général
Redevance des Résidents.